

QUESTION AU RÉSEAU N°3

Synthèse - Aides aux familles

Rappel de la question:	<p>Le CCAS d'Aubigny-Les Clouzeaux souhaite mettre en place une aide aux familles à la rentrée 2024.</p> <p>Quels dispositifs avez-vous dans vos CCAS au niveau d'une participations aux frais d'inscriptions auprès des associations culturelles et sportives ? »</p> <p>-Quelles conditions (quotient familiale) ?</p> <p>-Qui gère les dossiers de demande (asso ou CCAS) ?</p>
Demande du CCAS de:	Aubigny-Les Clouzeaux
Date de la demande:	23 février 2024
Date de MAJ:	2 avril 2024

Commune	Aides aux familles
BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE	Le CCAS de Beaulieu sous la Roche n'a pas mis en place de dispositif d'aide aux familles pour participations aux frais d'inscriptions auprès des associations culturelles et sportives.
CHAVAGNES-EN-PAILLERS <i>Contact: Emilie GUICHETEAU, agent CCAS</i>	<p>Le CCAS de Chavagnes-en-Paillers avait mis en place une aide financière pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle sur la commune sous la forme d'un coupon loisirs (de 2012 à 2017).</p> <p>Cette aide venait en déduction de l'adhésion à une association (25 € ou 15 € en fonction du QF).</p> <p>Depuis 2018, le CCAS vient en aide aux familles pour la restauration scolaire (aide de 0,80 € par repas en fonction du QF).</p>
LA MEILLERAIE-TILLAY	Pas d'aide de ce genre dans la commune
POUZAUGES <i>Contact: Danielle NOUZILLE, agent service sociale</i>	<p>Le CCAS de Pouzauges a mis en place un Pass destiné aux enfants domiciliés à POUZAUGES, âgés de 6 et 14 ans dans l'année civile du paiement de l'adhésion.</p> <p>Le Pass culture sport Jeunes Pouzaugeais a pour objectif de réduire le coût de l'inscription ou d'adhésion à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.</p> <p>Suivant le quotient familial, la commune prend en charge une partie des frais d'inscription. Cette participation est versée directement à l'association ou la structure sportive ou culturelle en complément de la partie réglée par la famille.</p> <p>Le CCAS de Pouzauges utilise 2 documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'inscription au Pass culture sport - Règlement intérieur du Pass culture sport
LA ROCHE-SUR-YON <i>Contact: Christelle CHARRIER, Responsable du service action sociale</i>	<p>Le CCAS de La Roche-sur-Yon n'apporte pas d'aide financière directe pour l'inscription aux activités culturelles ou sportives.</p> <p>En revanche, la Direction de la culture a mis en place une grille tarifaire qui varie en fonction des ressources des ménages (idem pour la Direction de l'Education pour tout ce qui est cantine scolaire, accueils périscolaires et de loisir)</p> <p>Par ailleurs, dans la mesure où plusieurs « quartiers politique de la ville » existent à La Roche-sur-Yon, un service accompagne spécifiquement les familles les plus fragiles dans le cadre du « Programme de la Réussite Educative » (programme d'Etat)</p> <p>Les familles accompagnées obtiennent des financements pour les inscriptions sportives, artistiques, etc.</p>
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	Le CCAS ne propose pas ce type d'aide
	<p>Le CCAS de St Gilles n'a pas reconduit l'aide au sport et à la culture en 2023.</p> <p>Cette aide mise en place en 2006 s'est essouffée au fil des années.</p>

Commune	Aides aux familles
<p>SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE <i>Contact: Marie-Line FRAYSSINET, Directrice du CCAS</i></p>	<p>L'aide était accordée sous condition de ressources et de résidence sur le territoire communal (pour les 6 /30 ans), l'association choisie devait également être sur la commune.</p> <p>Afin d'élargir les possibilités d'adhésion et donner un second souffle à cette aide en 2015, le CCAS l'a accordée aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire (enfants et adultes) et aux personnes qui faisaient le choix d'une association sur St Hilaire de Riez.</p> <p>Les associations devaient passer une convention avec le CCAS. Après étude du dossier par le CCAS, un coupon avec le pourcentage de prise en charge, le nom et prénom de l'enfant était délivré à la famille qui le remettait à l'association. L'association adressait une facture au CCAS pour le règlement de la prise en charge.</p> <p>L'information était diffusée aux associations de la commune par un courrier, un stand au forum des associations était installé en septembre. Les assistantes sociales, la MDSF, le Centre Socio-Culturel,, les écoles recevaient des affiches. Information également portée dans le MAG de la commune avant l'été et à la rentrée.</p>
<p>SAINT-JEAN-DE-MONTS <i>Contact: Géraldine FOUCHER, Responsable CCAS</i></p>	<p>Depuis quelques années, le CCAS propose une aide financière pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, sous la forme d'un chéquier valable de juillet à juin et constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1 chèque permettant 75% de réduction pour une licence sportive ou une adhésion auprès d'une association culturelle ou de loisirs de Saint-Jean-de-Monts ou auprès de l'école de musique, réduction plafonnée à 100 € > 2 chèques cinéma utilisables auprès du cinéma local > 2 chèques piscine pour des entrées au centre aquatique situé également sur la commune. <p>Cette aide s'adresse aux ménages de la commune dont le Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 850 €, sans condition d'âge.</p> <p>Un chéquier par personne et par an est remis par le CCAS, après vérification des conditions d'éligibilité.</p> <p>Les chèques sont utilisables auprès des partenaires et associations sportives, culturelles ou de loisirs ayant conventionné avec le CCAS.</p>
<p>SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE <i>Contact: Sophie RAPIN, Assistante de direction</i></p>	<p>Nous n'avons pas de dispositif particulier pour ce type de demande au CCAS de Saint-Philbert-de-Bouaine car la commune n'a pas forcément été sollicitée jusque-là à ce sujet.</p>
<p>TALMONT-SAINT-HILAIRE <i>Contact: Véronique PRIGENT, Responsable CCAS</i></p>	<p>Aujourd'hui le CCAS de Talmont n'a rien mis en place, mais souhaite également aider les familles pour les activités sportives et culturelles des enfants.</p>